Décision 18-D-04 du 20 février 2018

relative à des pratiques mises en oeuvre dans le secteur de la production et de la commercialisation de viande en Martinique

Posted on: 21 février 2018 | Secteur(s) :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

DISTRIBUTION

OUTRE-MER

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	société coopérative d'intérêt collectif agricole Madras (SICA Madras), association Producteurs Agricoles et de la Mer Associés (PRAMA)
Dispositif(s)	Acceptation des engagements Clôture de la procédure
Procédure(s)	Engagement

Entreprise(s) concernée(s)	Association martiniquaise interprofessionnelle de la viande, du bétail et du lait (AMIV)

Lire

le texte intégral de la décision
2.88 Mo

le communiqué de presse